

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 15 mars 2022 et convoquée pour 19 h00. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud, Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Michèle Demers, Vicky Mokas, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique.

13 834-03-22 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

13 835-03-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 43 et 46 et avec l'ajout des points 65.1, 65.2 et 65.3, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2022
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2022
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2022
6. Liste des chèques émis au mois de février 2022
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

11. Résolution afin de devancer à 8h30 la séance du comité administratif initialement prévue à 9h30 le 5 avril 2022
12. Approbation du Plan d'action 2022-2024 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans le cadre du cadre financier de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins
13. Autorisation de signature – Entente 2022-2024 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)
14. Création du poste de Chargé de projet en immigration, adoption de la description de fonction
15. Abolition du poste de Directeur de l'environnement et du développement durable
16. Modification du titre du poste de Directeur de l'aménagement pour Directeur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable et modification de la description de fonction
17. Création du poste de Conseiller en environnement et adoption de la description de fonction
18. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de Conseiller en environnement et autorisation d'engagement
19. Modification de la description de fonction du poste d'Aménagiste
20. Autorisation de procéder à un deuxième affichage d'un poste d'aménagiste et autorisation d'engagement
21. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de Directeur du développement économique et touristique, modification à la description de fonction et autorisation d'engagement
22. Adoption de l'organigramme de la MRC Les Moulins
23. Acquisition et configuration d'un ordinateur portable
24. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 148 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins et abrogeant les règlements numéros 132, 132-1 et 132-2 suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 49
25. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 149 sur l'établissement d'un contrôle et suivi budgétaires incluant une délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogation du règlement numéro 124
26. Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
27. Adoption du Rapport d'activités 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

28. Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE) pour l'année 2022
29. Nomination d'un substitut à la Table des préfets de Lanaudière
30. Nomination de membres au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins
31. Autorisation de signature – Addenda à l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2022
32. Préavis de l'entreprise Solution d'aide à la réflexion stratégique afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
33. Préavis de l'entreprise Hydrogenium Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins
34. Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.
35. Autorisation de signature - Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise ApsenBio
36. Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 mars au 30 juin 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)
37. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-297 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
38. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-298 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
39. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-299 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
40. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-300 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
41. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-301 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
42. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-302 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

43. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-303 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier - **Retiré**
44. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-304 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
45. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-305 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
46. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-306 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier - **Retiré**
47. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-307 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
48. Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-308 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
49. Demande de soutien financier à Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement en ressources humaines
50. Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Services Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines
51. Mandat pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet
52. Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines
53. Autorisation de reporter les dates du Salon de l'emploi
54. Campagne de promotion du Salon de l'emploi des Moulins - Mandat d'impression et de distribution d'encarts pour promotion hors-territoire dans les Basses-Laurentides et transfert budgétaire
55. Autorisation de paiement à l'entreprise Englobe Corp. – Mandat de services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche (quatrième versement)
56. Autorisation de paiement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Contribution financière à titre de compensation dans le cadre du projet de stabilisation du cours d'eau Fossé Renaud à Mascouche

57. Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour un relevé d'arpentage, des calculs hydrauliques, les plans et devis ainsi que la préparation de la demande d'autorisation ministérielle en vue de la conception de deux ponceaux de remplacement pour les ouvrages désuets et sous-dimensionnés se trouvant actuellement dans des chemins de fermes privées situés aux chaînages 3+710 et 4+052 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche
58. Examen et approbation du règlement numéro 1103-67 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin de créer la zone IA 147 à même les zones PB 202 et RA 203, de créer les zones IA 145 et CB 146 à même les zones RC 537 et CM 578 ainsi que de créer la zone IA 148 à même la zone CM 507
59. Examen et approbation du règlement numéro 1000-034 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
60. Examen et approbation du règlement numéro 1001-339 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins
61. Examen et approbation du règlement numéro 1002-012 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour les terrains utilisés à une fin d'école maternelle, élémentaire ou secondaire
62. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 27 au 29 avril 2022
63. Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la CMM concernant les milieux naturels
64. Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031
65. Autres sujets
 - 65.1 Autorisation de signature – Avenant 17 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)
 - 65.2 Autorisation de paiement à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (AFPL) - Projet de mise à jour du portrait Lanaudois du déboisement – Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018
 - 65.3 Participation financière 2022 pour le Magasin SOLIDARITÉ
66. Période de questions
67. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 836-03-22 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 1er mars 2022

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2022 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2022 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

13 837-03-22 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2022

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2022, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 838-03-22 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2022

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2022 au montant de 1 910 997,39\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mars 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-69 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 121,00\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de mars 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 839-03-22 Liste des chèques émis au mois de février 2022

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2022, pour un montant de 1 185 980,23\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-70 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 823,62\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 840-03-22 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2022* »).

ADOPTÉE

13 841-03-22 Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 15 mars 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 15 mars 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 842-03-22 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 3 mars 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 mars 2022 soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 843-03-22 Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 8 mars 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 8 mars 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

13 844-03-22 Résolution afin de devancer à 8h30 la séance du comité administratif initialement prévue à 9h30 le 5 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 664-12-21, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le calendrier 2022 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de devancer à 8h30 la séance du comité administratif de la MRC Les Moulins initialement prévue à 9h30, le 5 avril 2022 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la séance du conseil de la MRC Les Moulins initialement prévue mardi le 5 avril 2022 soit et est devancée 8h30 au lieu de 9h30.

ADOPTÉE

13 845-03-22 Approbation du Plan d'action 2022-2024 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans le cadre de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'en vue de conclure l'Entente 2022-2024 relative au Programme d'appui aux collectivités (PAC) entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), la MRC Les Moulins doit produire un Plan d'action ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan d'action 2022-2024 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans le cadre de l'Entente 2022-2024 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins et joint à la présente résolution, soit et est approuvé.

ADOPTÉE

13 846-03-22 Autorisation de signature – Entente 2022-2024 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure l'Entente 2022-2024 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) relativement au soutien financier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 321 000,00 \$ représentant 50 % d'un projet totalisant 642 000,00 \$ présenté dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC).

QUE la MRC assumera 321 000,00 \$ représentant 50 % du projet totalisant 642 000,00 \$ présenté dans le cadre du programme d'appui aux collectivités (PAC).

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande d'aide financière susmentionnée ainsi que l'Entente 2022-2024 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE

13 847-03-22

Création du poste de Chargé de projet en immigration, adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 846-03-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente 2022-2024 relative au Programme d'appui aux collectivités (PAC) entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 845-03-22, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Plan d'action 2022-2024 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) produit dans le cadre de l'Entente 2022-2024 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins et joint à la présente résolution, soit et est approuvé ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2022-2024 susmentionné prévoit l'engagement d'un employé à titre de Chargé de projet en Immigration ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste de Chargé de projet en immigration ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Chargé de projet en immigration dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé.

QUE la description de fonctions relative au poste de Chargé de projet en immigration, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

13 848-03-22

Abolition du poste de Directeur de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT que compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir le poste de « *Directeur de l'environnement et du développement durable* »;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le poste de « *Directeur de l'environnement et du développement durable* » soit et est aboli à compter du 15 mars 2022.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins soit et est modifié en conséquence.

ADOPTÉE

13 849-03-22

Modification du titre du poste de Directeur de l'aménagement pour Directeur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable et modification de la description de fonction

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, le conseil de la MRC Les Moulins a aboli le poste de Directeur de l'environnement et du développement durable par la résolution numéro 13 848-03-22 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de modifier le titre du poste de Directeur de l'aménagement pour Directeur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable et de modifier la description de fonction ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le titre du poste de Directeur de l'aménagement soit modifié et remplacé par Directeur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable.

QU'en conséquence, le titre du poste de madame Chantal Laliberté soit et est dorénavant Directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable à compter du 15 mars 2022.

QUE la description de fonction du poste de Directeur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée et qu'elle remplace celle du poste de Directeur de l'aménagement.

ADOPTÉE

13 850-03-22

Création du poste de Conseiller en environnement et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de Conseiller en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Conseiller en environnement dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 15 mars 2022.

QUE la description de fonctions relative au poste de Conseiller en environnement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

13 851-03-22

Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste de Conseiller en environnement et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de Conseiller en environnement ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi pour le poste de Conseiller en environnement sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un Conseiller en environnement, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine

ADOPTÉE

13 852-03-22

Modification de la description de fonction du poste d'Aménagiste

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, le conseil de la MRC Les Moulins a remplacé le titre du poste de Directeur de l'aménagement par Directeur de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable ainsi que la description de fonction, par la résolution numéro 11 421-08-18 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de modifier la description de fonction du poste d'Aménagiste ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la description de fonction du poste d'Aménagiste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée et qu'elle remplace celle adoptée par la résolution numéro 11 421-08-18.

ADOPTÉE

13 853-03-22

Autorisation de procéder à un deuxième affichage d'un poste d'Aménagiste et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à un deuxième affichage d'un poste d'Aménagiste et en autoriser l'engagement ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'affichage et la diffusion de l'offre d'emploi pour le poste d'« Aménagiste », sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale et de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un Aménagiste, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine.

ADOPTÉE

13 854-03-22

Autorisation de procéder à l’affichage d’un poste de Directeur du développement économique et touristique et autorisation d’engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l’affichage d’un poste de Directeur du développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT l’évolution des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de modifier la description de fonction du poste de Directeur du développement économique et touristique ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’affichage et la diffusion de l’offre d’emploi pour le poste de « Directeur du développement économique et touristique », sur le site Internet de la MRC Les Moulins, d’Emploi-Québec, de Québec Municipal, de Carrefour municipal, de Réseau d’information municipale et de l’Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) pour un montant de 245,00\$, excluant les taxes.

QUE la description de fonction du poste de Directeur du développement économique et touristique jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée et qu’elle remplace celle adoptée par la résolution numéro 11 428-08-18.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l’engagement d’un Directeur du développement économique et touristique, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-71 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 245,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-341 « *Publicité – Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 855-03-22

Adoption de l’organigramme de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 451-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté un organigramme ;

CONSIDÉRANT QUE depuis l’adoption de l’organigramme susmentionné, ce dernier a été ajusté en fonction des postes abolis ou créés ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre à jour l’organigramme de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l’organigramme de la MRC Les Moulins joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté tel que proposé et qu’il remplace l’organigramme adopté par la résolution numéro 11 451-08-18 ainsi que tous les ajustements qui y ont été apportés.

ADOPTÉE

13 856-03-22 Acquisition et configuration d'un ordinateur portable

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'achat d'un nouvel ordinateur portable ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise informatique Amérix, datée du 1^{er} mars 2022 au montant de 1 987,49\$, excluant les taxes et incluant la configuration, une garantie de 3 ans et un sac de transport ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise informatique Amérix, datée du 1^{er} mars 2022, au montant de 1 987,49\$, excluant les taxes et incluant la configuration, une garantie de 3 ans et un sac de transport soit et est retenue.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise susmentionnée d'un montant de 1 987,49\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et après la configuration et la livraison.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-72 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 987,49\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 857-03-22 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 148 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins et abrogeant les règlements numéros 132, 132-1 et 132-2 suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 49

Monsieur Guillaume Tremblay donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement numéro 148 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins et abrogeant les règlements numéros 132, 132-1 et 132-2 suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 49. L'objet du règlement 148 sera d'adopter un nouveau règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins* afin de respecter toutes les exigences prévues dans la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (projet de loi 49) ainsi que d'abroger les règlements numéros 132, 132-1 et 132-2.

13 858-03-22 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 149 sur l'établissement d'un contrôle et suivi budgétaires incluant une délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogation du règlement numéro 124

Monsieur Mathieu Traversy donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement numéro 149 sur l'établissement d'un contrôle et suivi budgétaires incluant une délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogation du règlement numéro 124. L'objet du règlement 149 sera d'établir les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la MRC Les Moulins et d'établir les règles d'autorisation de dépenser suite à une délégation de pouvoir en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec ainsi que d'abroger le règlement numéro 124.

13 859-03-22

Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 963-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du Programme de partenariat territorial de Lanaudière issu de l'Entente de partenariat territorial ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée signée par le préfet et le directeur général, le 8 octobre 2019 prévoit une contribution financière de 20 000,00\$ pour l'année 2021-2022 de la part de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu du Conseil des arts et des lettres du Québec, les noms des artistes de l'organisme retenus dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre aux artistes retenus, le versement de la part de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné au montant total de 20 000,00\$ pour l'année 2021-2022 ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions, pour un total de 20 000,00\$ pour l'année 2021-2022, relativement aux projets suivants et autorise la transmission aux artistes retenus, de leur montant respectif, le tout, dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :

Présenté par	Subvention octroyée
Madame Pascale Leblanc	Pour un montant total de : 6 000,00\$
Madame Stéphanie Lagueux	Pour un montant total de : 7 000,00\$
Monsieur Olivier Lamarre	Pour un montant total de : 7 000,00\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-73 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-985 « *Conseil des arts et des lettres du Québec* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 860-03-22

Adoption du Rapport d'activités 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport d'activités 2021 relatif à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 112-02-2022 du conseil municipal de la Ville de Terrebonne adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 220307-27 du conseil municipal de la Ville de Mascouche adoptant ledit rapport d'activités dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport d'activités 2021 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Les Moulins dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution et copie du rapport d'activités 2021 de la MRC Les Moulins soient et sont transmises au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

13 861-03-22

Renouvellement de la certification Oser-Jeunes émis par le Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE) pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) sollicite le renouvellement de la certification Oser-Jeunes de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler sa certification Oser-Jeunes pour un montant de 100,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-74 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « Associations », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 862-03-22

Nomination d'un substitut à la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT les règlements de la Table des préfets de Lanaudière, lesquels stipulent que le préfet et préfet substitut d'une MRC sont membres du conseil d'administration et qu'une MRC peut nommer un substitut ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Benoit Ladouceur soit et est nommé à titre de substitut à la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

13 863-03-22

Nomination de membres au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 754-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif touristique (CCT) en lien avec le comité de développement économique et touristique (CDÉT) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un (1) représentant pour le poste de la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Josée Beaupré soit et est nommée afin d'être représentante au comité consultatif touristique (CCT) de la MRC Les Moulins, pour le poste de la Ville de Terrebonne, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

13 864-03-22

Autorisation de signature – Addenda à l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 235-04-21, le conseil de la MRC Les moulins a autorisé la signature de l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un addenda afin de prolonger ladite entente du 1^{er} juillet au 30 juin 2022 au lieu du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la signature d'un addenda à l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) auprès de Services Québec afin de prolonger ladite entente du 1^{er} juillet au 30 juin 2022 au lieu du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda à l'entente pour la mesure Soutien au travail autonome (STA) 2021-2022 ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 865-03-22

Préavis de l'entreprise Solution d'aide à la réflexion stratégique afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 316-05-21 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique Inc. ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 27 janvier 2022 de l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique Inc. ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 27 janvier 2022 de l'entreprise Solutions d'aide à la réflexion stratégique Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation et accepte cette demande à compter du 28 février 2022, soit dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention.

ADOPTÉE

13 866-03-22

Préavis de l'entreprise Hydrogenium Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation entre la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 715-08-20 le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Hydrogenium Inc. ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 28 janvier 2022 de l'entreprise Hydrogenium Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Hydrogenium Inc. ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 28 janvier 2022 de l'entreprise Hydrogenium Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation et accepte cette demande à compter du 28 février 2022, soit dans un délai d'un mois, et ce, tel que prévu à ladite convention.

ADOPTÉE

13 867-03-22

Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 258-04-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale avec l'entreprise Visionaturolab Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Visionaturolab Inc. souhaite prolonger ladite convention, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Visionaturolab Inc. afin de prolonger ladite convention d'incubation, et ce, jusqu'au 31 mars 2023.

ADOPTÉE

13 868-03-22

Autorisation de signature - Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise ApsenBio

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale à intervenir avec l'entreprise ApsenBio ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise ApsenBio.

ADOPTÉE

13 869-03-22

Autorisation de prolonger la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 mars au 30 juin 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins relativement audit Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de différents avenants à la convention susmentionnée, dont un avenant afin de mettre en place le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la condition financière des entreprises ayant déjà reçu des prêts se détériore ;

CONSIDÉRANT la directive donnée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) permettant la prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 mars au 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite permettre ladite prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 mars au 30 juin 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la prolongation de la période de moratoire des remboursements en capital et intérêts du 31 mars au 30 juin 2022 pour les prêts déjà signés accordés dans le cadre du Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

ADOPTÉE

13 870-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-297 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-297 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-297 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-75 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 871-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-298 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-298 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-298 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-76 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-299 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-299 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-299 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-77 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 873-03-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-300 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-300 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration - bar;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-300 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration - bar.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-78 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 874-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-301 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-301 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration – bar ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-301 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'hébergement et services de restauration - bar.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-79 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 875-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-302 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-302 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 22 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 22 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-302 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 22 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 22 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 22 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-80 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 876-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-304 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-304 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson ;

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-304 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-81 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 877-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-305 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-305 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salon de Quilles, bar et restaurant ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-305 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – salon de Quilles, bar et restaurant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-82 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 878-03-22

Programme PAU PME – Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-307 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-307 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de salles d'entraînement physique ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-307 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de salles d'entraînement physique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-83 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 879-03-22

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-22-03-308 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 14 autres avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-22-03-308 du compte rendu de sa rencontre du 2 mars 2022, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-22-03-308 du compte rendu de la rencontre du 2 mars 2022 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-84 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 880-03-22

Demande de soutien financier à Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement en ressources humaines pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent conclure une entente avec Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement en ressources humaines;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de soutien financier à Services Québec pour appuyer financièrement la mise en place de groupes de codéveloppement en ressources humaines.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 881-03-22 Autorisation de signature - Entente de partenariat avec Services Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente de partenariat avec Services Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de partenariat avec Services Québec pour la constitution de groupes de codéveloppement en ressources humaines.

ADOPTÉE

13 882-03-22 Mandat pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Nathalie Jomphe, transmise le 27 février 2022, au montant de 19 050,00 \$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Nathalie Jomphe, transmise le 27 février 2022, pour la gestion et l'animation des groupes de codéveloppement en ressources humaines en lien avec l'Entente de partenariat avec Services Québec à cet effet, pour un montant ne dépassant pas 19 050,00\$, excluant les taxes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-85 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 19 050,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 883-03-22 Approbation du tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le tarif d'inscription relativement aux formations des groupes de codéveloppement en ressources humaines soit et est établi à 238,10\$, excluant les taxes, par participant.

ADOPTÉE

13 884-03-22 Autorisation de reporter les dates du Salon de l'emploi

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 564-10-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente avec Services-Québec pour le Salon de l'emploi 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les dates initialement prévues pour la tenue du Salon de l'emploi 2022 étaient les 18 et 19 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, notamment en raison des incertitudes liées à la pandémie, de reporter la tenue dudit Salon de l'emploi 2022 aux 13 et 14 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT l'accord de Services-Québec ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le report des dates du Salon de l'emploi 2022, initialement prévu les 18 et 19 mars 2022, aux 13 et 14 mai 2022.

ADOPTÉE

13 885-03-22 Campagne de promotion du Salon de l'emploi des Moulins - Mandat d'impression et de distribution d'encarts pour promotion hors-territoire dans les Basses-Laurentides et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT la *Campagne de promotion du Salon de l'emploi des Moulins avec publisac*, il y a lieu de mandater une entreprise pour l'impression et la distribution d'encarts pour la promotion hors-territoire dans les Basses-Laurentides;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise TC Transcontinental, datée du 28 février 2022, au montant maximum de 9 540,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un transfert budgétaire ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise TC Transcontinental, transmise le 28 février 2022, pour un montant ne dépassant pas 9 540,00\$, excluant les taxes, pour des services professionnels d'impression et de distribution d'encarts pour promotion hors-territoire dans les Basses-Laurentides de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le transfert budgétaire suivant :

De 9 540,00\$ du poste budgétaire numéro 2621-419 *Honoraires professionnels* vers le poste budgétaire numéro 2621-341 « *Industries / Publicité-information* ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-86 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 9 540,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2621-341 « *Industries / Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 886-03-22

Autorisation de paiement à l'entreprise Englobe Corp. – Mandat de services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche (quatrième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 311-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Englobe Corp. pour un montant de 45 875,03\$, incluant les taxes, pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche;

CONSIDÉRANT la facture de la firme Englobe Corp., datée du 16 février 2022, au montant de 1 174,00\$, excluant les taxes et correspondant au quatrième versement ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 1 174,00\$, excluant les taxes, à la firme Englobe Corp., conformément à la facture datée du 16 février 2022 et correspondant au quatrième versement, pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement (stabilisation) du cours d'eau CE116 dans le secteur du chemin Sainte-Marie, à Mascouche.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-201 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 311-11-19.

ADOPTÉE

13 887-03-22

Autorisation de paiement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) – Contribution financière à titre de compensation dans le cadre du projet de stabilisation du cours d'eau Fossé Renaud à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE suite de l'analyse de la demande d'autorisation de la MRC Les Moulins datée du 17 novembre 2020 et reçue le 23 novembre 2020 par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement au projet de stabilisation du cours d'eau Fossé Renaud, le MELCC a noté que les activités nécessaires à la réalisation du projet comportent des travaux de remblai et de déblai ou d'aménagement du sol qui affectent un milieu hydrique sur une superficie de 919 m²;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, la MRC Les Moulins doit payer une contribution financière de 66 549,03\$, calculée conformément à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH)* ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et servira à la mise en œuvre de programmes visant la restauration et la création des milieux humides et hydriques afin de favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de la Loi ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 66 549,03\$, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), à titre de contribution financière à titre de compensation dans le cadre du projet de stabilisation du cours d'eau Fossé Renaud à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-87 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 66 549,03\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 «*Entretien des cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 888-03-22

Mandat pour des services professionnels en ingénierie pour un relevé d'arpentage, des calculs hydrauliques, les plans et devis ainsi que la préparation de la demande d'autorisation ministérielle en vue de la conception de deux ponceaux de remplacement pour les ouvrages désuets et sous-dimensionnés se trouvant actuellement dans des chemins de fermes privées situés aux chaînages 3+710 et 4+052 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme des services professionnels en ingénierie pour un relevé d'arpentage, des calculs hydrauliques, les plans et devis ainsi que la préparation de la demande d'autorisation ministérielle en vue de la conception de deux ponceaux de remplacement pour les ouvrages désuets et sous-dimensionnés se trouvant actuellement dans des chemins de fermes privées situés aux chaînages 3+710 et 4+052 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 8 mars 2022 de la firme Tetra Tech QI Inc. au montant forfaitaire de 21 450,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Tetra Tech QI inc., pour des services professionnels en ingénierie pour un relevé d'arpentage, des calculs hydrauliques, les plans et devis ainsi que la préparation de la demande d'autorisation ministérielle en vue de la conception de deux ponceaux de remplacement pour les ouvrages désuets et sous-dimensionnés se trouvant actuellement dans des chemins de fermes privées situés aux chaînages 3+710 et 4+052 du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche), et ce, pour un montant de 21 450,00\$, excluant les taxes,

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-88 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 21 450,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 «*Entretien des cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 889-03-22

Examen et approbation du règlement 1103-66 modifiant le règlement 1103 sur le zonage afin de remplacer la grille de spécifications de la zone RA 335 et afin d'agrandir les zones RA 405 et RA 4012 à même une partie de la zone RA 411

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement 1103-66 modifiant le règlement 1103 sur le zonage afin de remplacer la grille de spécifications de la zone RA 335 et afin d'agrandir les zones RA 405 et RA 4012 à même une partie de la zone RA 411;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement 1103-66 modifiant le règlement 1103 sur le zonage afin de remplacer la grille de spécifications de la zone RA 335 et afin d'agrandir les zones RA 405 et RA 4012 à même une partie de la zone RA 411.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 890-03-22

Examen et approbation du règlement numéro 1000-034 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1000-034 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, règlement numéro 1000-034 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 891-03-22

Examen et approbation du règlement numéro 1001-339 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-339 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-339 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance au règlement 97-33R-17 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 892-03-22

Examen et approbation du règlement numéro 1002-012 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour les terrains utilisés à une fin d'école maternelle, élémentaire ou secondaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1002-012 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour les terrains utilisés à une fin d'école maternelle, élémentaire ou secondaire ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1002-012 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier les dispositions relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels pour les terrains utilisés à une fin d'école maternelle, élémentaire ou secondaire.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13 893-03-22 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 26 au 29 avril 2022 à Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 26 au 29 avril 2022 à Québec ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté soit et est autorisée à assister au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 26 au 29 avril 2022 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-89 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 496,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 894-03-22 Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la CMM concernant les milieux naturels

CONSIDÉRANT le Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la CMM concernant les milieux naturels déposé le 14 mars 2022 ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la CMM concernant les milieux naturels, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence ratifié tel que proposé et accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 895-03-22 Dépôt du Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031

CONSIDÉRANT le Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031 déposé le 2 mars 2022 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence ratifié tel que proposé et accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

13 896-03-22

Autorisation de signature – Avenant 17 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de 16 avenants à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Avenant numéro 17 à la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, afin d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention dudit programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME/AERAM), ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 897-03-22

Autorisation de paiement à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (AFPL) - Projet de mise à jour du portrait Lanaudois du déboisement – Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 346-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a confirmé sa participation financière à la réalisation de l'étude régionale sur l'évaluation des pertes et des gains de superficies de milieux naturels pour le territoire des Basses-terres du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 346-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a reconnu le rôle de maître d'œuvre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (AFPL) dans la gestion et la signature du contrat devant être conclu avec le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT la facture datée du 18 février 2022, transmise par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (AFPL) au montant de 3 490,64\$, excluant les taxes, représentant la contribution financière de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (AFPL) d'un montant de 3 490,64\$, excluant les taxes, représentant la contribution financière de la MRC Les Moulins au Projet de mise à jour du portrait Lanaudois du déboisement – Cartographie des pertes et des gains de milieux naturels dans la région de Lanaudière, pour le secteur des basses-terres du Saint-Laurent entre 2008 et 2018.

ADOPTÉE

13 898-03-22 Participation financière 2022 pour le Magasin SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT QUE le Magasin SOLIDARITÉ sollicite le soutien financier de la MRC Les Moulins dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite scolaire des jeunes et ainsi, lutter contre le décrochage scolaire;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 1 500,00\$ au Magasin SOLIDARITÉ dans le cadre de son projet visant à soutenir des familles dans le besoin.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document afin de donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-91 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 500,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public et aucune question des membres du conseil.

13 899-03-22 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe